

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 septembre 2022

Convocation du **15/09/2022**

Date de publication : 27/09/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **032**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **014-220922**

**OBJET : CULTURE, EVENEMENTS
CULTURELS ET PATRIMOINE**

Renouvellement de l'Adhésion à
l'Association « Collectif Prouvènço ».

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur
AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame
HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur
MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur
LOUIS Jean-Bernard Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame
BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur
CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy,
Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur CHERIET Ahmed,
Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine,
Madame BOUGEAREL Michèle, Madame MELIN Joëlle, Monsieur
MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur
HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS
Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame
AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à
Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément
(donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD
Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur
COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU
Jérémy), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Monsieur
MIROUX William), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_14-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 014-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

(donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

ABSENTS :

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Geneviève MORFIN rapporte :

Le Collectif Prouvènço est une association loi 1901 dont la vocation est de protéger, perpétuer, diffuser et promouvoir la culture provençale à travers ses coutumes, ses traditions et sa langue.

Il propose diverses activités, allant des cours de provençal à l'organisation de manifestations et de festivals, en passant par l'édition d'ouvrages bilingues notamment sa revue *Me dison Prouvènço*.

La reconnaissance de la langue provençale comme langue régionale de France ainsi que la création d'un Observatoire de la langue et de la culture provençales sont les projets phares de l'association.

Compte tenu de l'intérêt culturel présenté par toutes ces actions, la Ville d'Aubagne souhaite apporter son soutien au Collectif Prouvènço rejoignant ainsi plus de 100 communes et communautés de communes adhérentes.

L'adhésion au Collectif Prouvènço est pour la Commune la manifestation de son engagement à œuvrer pour la Provence, pour la reconnaissance de sa culture, de ses traditions et de sa langue.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville au Collectif Prouvènço.

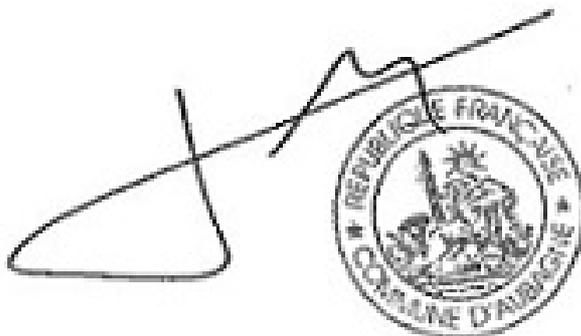
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les crédits inscrits au Budget 2022 de la Ville,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne d'adhérer au Collectif Prouvènço,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_14-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 014-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE Unique : d'AUTORISER Monsieur le Maire à adhérer au Collectif Prouvènço pour un montant de 50 euros au titre de l'année 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_14-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022

